

Une fréquence faible, une gravité très importante :

- **Accidents de la route** : première cause de décès au travail
 - > 3 % des accidents du travail
 - > 23 % des accidents mortels au travail
- Conduire pour son travail est un acte de travail (environ 23 actes à la minute)
- Risques pour le salarié et l'entreprise

LES DANGERS DE LA ROUTE :

Certains facteurs peuvent accroître ce risque :

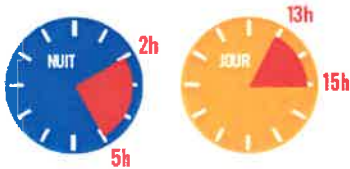
L'ITINÉRAIRE

- L'accident survient majoritairement à moins de 15 km du domicile
- Longs trajets : privilégiez l'autoroute

LA FATIGUE

- Après **17 heures de veille active**, les réflexes d'un conducteur diminuent autant qu'avec **0.5 g d'alcool /L dans le sang**
- 1/4 des accidents sur autoroute liés à la fatigue ou somnolence

LES HEURES À RISQUES



LA VITESSE

Excessive ou inadaptée, c'est le premier facteur d'accident (1/3 des accidents mortels)

ROULER VITE,
UN MAUVAIS CALCUL

PEU DE DIFFÉRENCE
DANS LE TEMPS DE TRAJET

Les conseils pratiques :

Savoir reconnaître les signes de fatigue :

- Difficultés à se concentrer sur la route
- Regard fixe
- Douleur nuque/épaule
- Picotement des yeux

La pause détente si nécessaire et au moins toutes les 2 heures de conduite

La pause sommeil : en cas de fatigue importante

- Imposer des temps de récupération,
- Diminuer la monotonie des tâches

Entretien son véhicule : bien voir et être vu

4 piliers dans la prévention du risque :

- L'organisation (du travail, des déplacements)
- Les communications
- Le choix des véhicules et de leur aménagement, leur entretien
- La compétence des salariés à la conduite

Votre médecin du travail :

- Vérifie l'**aptitude médicale** à la conduite de véhicule
- Juge si l'**état de santé du salarié est compatible** avec le poste de travail désiré / occupé
- Renouvelle périodiquement l'**autorisation de conduite** des véhicules de l'entreprise
- **Doit être informé** si le salarié doit conduire dans le cadre de son travail

**Parlez-en à votre
Service de Santé au Travail !**

Email : contact@santetravailoloron.fr

Site internet : www.santetravailoloron.fr



**Service de
Santé au Travail
Oloron Ste Marie**

40, rue Georges Messier
64400 Oloron Ste Marie

☎ 05 59 39 07 95

☎ 05 59 36 07 06

Les risques liés au déplacement routier

Conseils aux salariés



LES DANGERS DE LA ROUTE

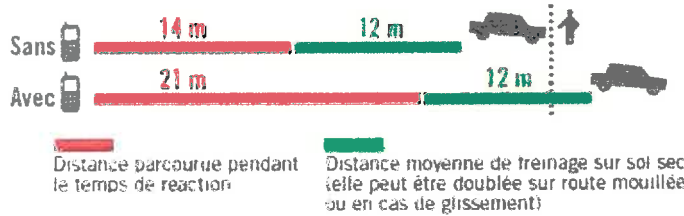
LE TÉLÉPHONE

→ Environ 1/10 accident corporel lié à l'usage du téléphone



Source : sécurité routière

→ Une seconde d'inattention peut avoir des conséquences terribles : à 50 km/h, on parcourt 14 mètres pendant ce laps de temps



LES MÉDICAMENTS, LA DROGUE

→ Certains médicaments peuvent altérer vos capacités de conduite. Lisez les étiquettes des emballages.

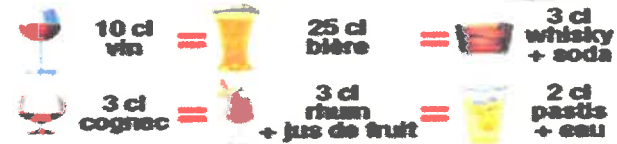


→ Ne consommez pas de drogue. Le cannabis est responsable de 230 morts sur les routes.



L'ALCOOL

- Près d'1 accident mortel sur 3 causé par l'alcool
- Ne pas consommer d'alcool au volant
- Dès la première prise, les temps de réaction et les capacités de perception sont augmentées
- Réflexe : éthylotest



Chaque verre contient la même quantité d'alcool

Accident de trajet ou de mission ?

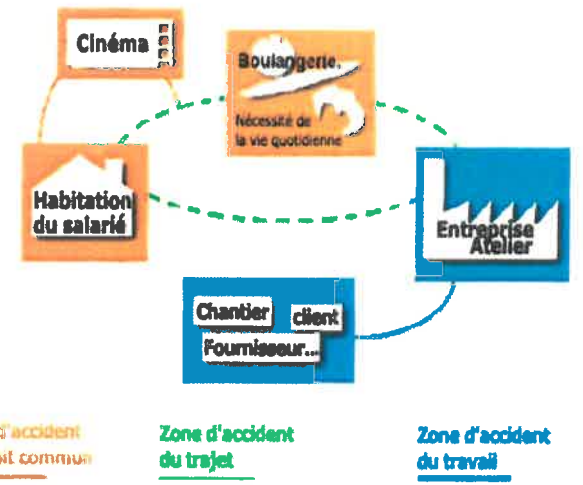
Accident de trajet (art L 411-2 du code de la Sécurité Sociale)

L'accident survenu pendant le trajet d'aller et de retour entre le lieu de travail et :

- la résidence principale, voire secondaire (si elle présente un caractère de stabilité)
- le lieu habituel des repas (restaurant, cantine,...)
- un lieu de séjour habituel pour des motifs d'ordre familial

Ces déplacements ne doivent pas être interrompus **sauf nécessités essentielles de la vie courante** (chercher du pain, accompagner un enfant, formalité administrative,...).

Accident de mission : il se produit à l'occasion d'un déplacement professionnel (chantier, client, formation,...)



Source : Carsat